



Le Ronssoyen



Rappels

Les Services de la Sous-Préfecture nous ont demandé de vous communiquer que le délai de traitement des demandes de cartes d'identité est de 3 semaines minimum.

Ils ont appuyé sur le fait que les voyages scolaires par exemple, n'ont aucun caractère de priorité.

Nous vous conseillons donc de vous y prendre largement en avance pour effectuer cette démarche.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} Janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 Janvier 2004 et le 31 Décembre 2013 sont dans ce cas. Par contre, la date de validité inscrite sur le titre n'est pas modifiée. Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations. Un passeport est souvent conseillé.

Bulletin de Mars 2016

« A mars poudreux, avril pluvieux. »



Rappels à la Loi pour les récalcitrants

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures... Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Malgré nos nombreux rappels, les gens continuent de brûler leurs déchets, et les plaintes abreuvent en Mairie. Dorénavant, la Gendarmerie sera prévenue et appliquera le Décret de Loi.

Le Maire

Circulaire du 13 Septembre 1978 relative au Règlement Sanitaire départemental ; Circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts ; Réponse ministérielle du 12 Septembre 2013 relative à l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux ; Décret n°2003-462 du 21 Mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du Code de la Santé Publique.

Course cycliste



Le Vélo Club Santerre et Vermandois et la Mairie du Ronssoy ont décidé, vu le nombre restreint de participants, d'annuler le Prix Max Cottrelle, qui était prévu le Dimanche 13 Mars 2016.



Vlà les coureurs !...

Ce Vendredi 11 Mars 2016, l'organisation « Cycle to Mipim » (Londres-Cannes) sera de passage dans la Commune à l'occasion de l'étape cycliste Calais-Reims, aux alentours de 14h48 (Epehy-Le Ronssoy-Bellicourt). Cette organisation caritative et cyclotouriste se déroulera au profit de la création de logements sociaux et d'écoles à travers le monde.

La rubrique de Jean-Marie MOIRET

Dins l'timps, i'avot des gartes dins nous villaches...



NOU WARDE D'AVIN

Ch'éto ène eute fonkchion,
Y sounin avu in tinbour é pi deu béguette,
Anonchin din ché ru d'nou Ronsswo,
"Evi all pouplachion".

In s'ramintuve ède kitte z'in dy nou émy,
"Gustave Moiret" avu sé meustak ermontinte,
"Normand" ki avo ène fème Ingèze vrémin lo,
Li fu bléchi all wère 14-18, wi.
"Gustave Duflos" wé bléchi grav'min all batal ède
Verdun,
Ess fème, èle brafe Ernestine éto ède chemillé.

"Maurice Desjardins" ki apri à vélou, sonno avu ène
kloukette,
Cha n'éto pu cha, pi apri ch'éto toute; différin.
Nou warde étin admiré, ch'éto bieu, vou chavé,
Ché galmite kanton chur eu, ène kanchon girvoize.

In a bieu dir chur èche Paché,
In y ergrette chertin kouté.

NOS ANCIENS GARDE CHAMPÊTRES

C'était leur plus haute fonction,
Ils sonnaient avec un tambour et deux baguettes,
Annonçant dans les rues du Ronssoy,
"Avis à la Population".

Nous nous souvenons de quelques-uns, dit notre ami,
"Gustave Moiret", avec ses moustaches remontantes,
"Normand", qui avait une épouse anglaise,
Et qui fut blessé à la guerre de 14-18.
"Gustave Duflos", blessé gravement à la bataille de
Verdun,
Sa femme, la brave Ernestine, était de Chemillé.

"Maurice Desjardins", qui après à vélo, sonnait avec
une clochette,
Ce n'était plus ça, puis après ce fut fini ; différent.
Nos gardes étaient admirés, cela était beau.
Les gamins chantaient sur eux une chanson grivoise.

On a beau dire sur le Passé,
On y regrette certains côtés.

Gustave a été blessé lors de la Bataille de Verdun en 1916. C'est au château de Chemillé, dans le Département de Maine-et-Loire (49) et l'Arrondissement de Cholet, qu'il a rencontré Ernestine, qui y travaillait. Pas toujours facile de se comprendre, quand on ne connaît pas la langue picarde...